

DU TRAVAIL ET DU PAIN

On lit dans la *Gazette de Sorel* du 12 sept. :

D'après les informations que nous avons, les affaires vont reprendre un nouvel essor dans Sorel d'ici à peu de temps, et, dès à présent, la population ouvrière de la ville peut compter sur une somme d'ouvrage assez considérable pour cet hiver. Les messieurs Beauchemin et fils ont entrepris la construction d'un vapeur à passagers de grandes dimensions pour la compagnie de navigation de Deschambault et Lotbinière. La coque de ce vapeur sera en bois et en fer, de 142 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur et 7 pieds de profondeur; la menuiserie sera de première classe et devra contenir autant de cabines que la grandeur du bâtiment peut le permettre.

En outre de ce vaisseau, les messieurs Beauchemin ont reçu une lettre du secrétaire de la Commission canadienne à l'Exposition de Paris, les informant que leurs faucheuses et moissonneuses sont en grande faveur parmi les cultivateurs européens et que la demande pour ces instruments augmente tous les jours. Avec l'esprit d'entreprise qui les distingue, les MM. Beauchemin et fils ont décidé de construire cinq cents faucheuses et deux cents moissonneuses et d'en exporter une partie sur les marchés étrangers.

La construction de ces articles et celle du vapeur mentionné plus haut va nécessiter l'emploi d'au moins cent hommes.

Les autres boutiques ont aussi reçu des demandes d'articles de leur manufacture, de sorte qu'il y a tout espoir que la population ouvrière de cette ville aura de l'ouvrage l'hiver prochain et que la misère qui a sévi parmi nous les hivers précédents sera enfin bannie des limites de notre ville.

FAITS DIVERS

ACCIDENT.—Lundi, le 15 courant, à Deschambault, sur le chemin de fer du Nord, un serre-frein, dont nous ne nous rappelons pas le nom, Irlandais de nationalité, s'est fait tuer instantanément.

Il était de service sur un train de ballast, et, au lieu de tourner les freins avec les mains, il se servait d'un bâton. Celui-ci se cassa et le serre-frein alla tomber sur la voie. Il eut le temps de faire une trentaine de pieds en courant sur la voie. Il aurait pu se sauver; mais probablement affolé de terreur, il persista à courir sur la voie, et le train lui passa sur le corps.

Quand on arriva à lui, il était mort; il avait à moitié du crâne coupé, ainsi qu'un bras et une jambe.

N'ALLUMEZ PAS LES ALLUMETTES AVEC VOS ONGLES.—Voici un fait qui fera réfléchir ceux qui ont cette mauvaise habitude. Il y a quelque temps, M. X..., un jeune homme plein de santé et d'avenir, quitta Paris pour aller visiter à Lyon sa famille qu'il n'avait vue depuis longtemps. Grande était sa joie. A la gare, au moment de monter en wagon, il voulut fumer une cigarette, et, selon sa mauvaise habitude qu'il avait contractée, il alluma une allumette en grattant le phosphore avec l'ongle du pouce.

Un brin de phosphore incandescent lui pénétra sous l'ongle, produisant une brûlure à laquelle il ne fit pas grande attention. Mais, au bout d'une demi-heure de voyage, la douleur devint intolérable: le doigt, puis la main, puis l'avant-bras enflèrent démesurément.

En proie à une fièvre ardente, M. X... se vit forcé de descendre; il fit appeler un médecin, lequel déclara que l'amputation de l'avant-bras était absolument nécessaire, et qu'il fallait se hâter.

Le malade voulut attendre quelques heures, son père, à qui il avait fait connaître son état par dépêche télégraphique, ne pouvait tarder d'arriver. Il arriva trop tard. La résorption purulente avait gagné le bras, puis l'épaule; aucune opération n'était plus possible. M. X... mourut après 27 heures d'horribles souffrances.

SUICIDE.—Lundi soir, 16 courant, il s'est passé une horrible tragédie à Sainte-Cunégonde. Pendant que vers dix heures un train se dirigeait vers le pont Victoria, le conducteur aperçut un corps étendu immobile sur la voie. Il était trop tard pour pouvoir arrêter l'engin assez promptement pour éviter un malheur. La locomotive et deux ou trois chars passèrent sur le corps avant que le convoi fut rendu immobile. On s'empressa immédiatement autour du cadavre. L'aspect en était horrible. Les roues des chars avaient passé sur la poitrine séparant le corps en deux tronçons informes.

Le sang était abondamment mêlé aux chairs écrasées et aux débris de vêtements.

On reconnut que la malheureuse victime était M. A. Racicot, marchand du faubourg Saint-Joseph. Il avait donné plusieurs fois des

preuves d'une attaque d'aliénation mentale et il avait déjà tenté de s'ôter la vie.

Rien dans sa conduite, la veille, ne faisait prévoir qu'il fût résolu d'en venir à la fatale détermination de s'exposer à la mort sur la voie ferrée.

On trouva près de la clôture de la voie les chaussures et le pardessus de Racicot pliés avec soin. Craignant sans doute qu'on ne l'empêchât de mettre à effet son projet criminel, il avait agi avec le plus grand secret. On pense qu'il ne s'est placé sur la voie qu'au moment même où la locomotive arrivait sur lui.

Ce triste événement a causé une sensation profonde à Sainte-Cunégonde et dans le faubourg Saint-Joseph, où le défunt était bien connu.

On se rappelle sans doute que, il y a quelques semaines, M. Racicot avait tenté de se suicider en déchargeant sur lui dans sa chambre plusieurs coups de revolver. Depuis ce temps, il paraissait être dans un meilleur état d'esprit. Les blessures qu'il s'était infligées étaient peu considérables et il s'était rétabli en peu de temps.

Voici d'autres détails que nous avons pu recueillir sur le suicide du malheureux Racicot :

Il était sorti de chez lui vers huit heures du soir, pour faire une marche comme il en avait l'habitude depuis qu'il était rétabli des blessures qu'il s'était infligées en voulant se suicider il y a une couple de semaines. Il s'est en allé tranquillement dans la rue sans que sa femme ou personne de ses connaissances cherchassent à le retenir. Il paraissait en bon état d'intelligence.

Il s'est dirigé ensuite vers la voie ferrée près de laquelle des personnes le virent quelques minutes avant dix heures.

On suppose qu'en entendant venir le train allant à l'Ouest, il s'est rapidement déshabillé, ôtant ses chaussures et son pardessus. L'engin avait alors une vitesse assez considérable. Il faisait très-noir. L'ingénieur le vit se lancer sous les roues de la locomotive. Il renversa la vapeur et serra les freins, mais sept ou huit chars passèrent sur le corps de l'infortuné Racicot avant que le convoi fût arrêté.

Le corps, horriblement écrasé, était tourné sur le dos. Les pieds étaient dirigés vers le nord. Il formait deux tronçons, les roues ayant passé de travers sur la poitrine.

Le défunt était âgé de trente ans. Il est marié et père de quatre enfants. Il tenait magasin et faisait de bonnes affaires. Il appartenait à une famille très-respectable, que ce triste événement plonge dans un deuil pénible.

Le corps a été transporté à la morgue où une enquête a été tenue le lendemain matin.

A l'enquête du coroner le verdict du jury a été : "Que le dit Racicot s'est suicidé dans un accès d'aliénation mentale temporaire, en se jetant devant un train du Grand-Tronc."

UN CRIME ATROCE.—Le *New-York Times* raconte tout au long un crime d'une atrocité incroyable, commis il y a quelque temps déjà, dans l'Etat de New-York, et que l'on avait tenu secret. Mais l'aventure a transpiré peu à peu, et aujourd'hui, elle est rapportée par divers journaux.

Voici le fait : une jeune mariée, demeurant à Boston, de retour d'une visite à des amis résidant à New-York, s'en revenait par le chemin de fer, à Albany, où son mari devait aller à sa rencontre. Cette dame était habillée avec luxe, ses mains et son cou étaient ornés de bijoux. Vers le soir, ayant changé de voiture, elle s'aperçut que deux individus, bien mis, affectaient de la remarquer.

Le conducteur étant rentré dans le compartiment pour recueillir le prix des places, cette dame allait payer la sienne, lorsqu'un des deux individus dit : "C'est moi que cela regarde. Nous sommes chargés de veiller sur cette personne." Ces individus étant entièrement inconnus à la voyageuse, elle fut prise d'un accès d'indignation. Alors un des hommes chuchota quelques mots au conducteur, et ce dernier demanda à la jeune femme de déclarer son nom et son adresse. Il trouva qu'il y avait concordance avec les indications que venait de lui souffler l'un des hommes. "Pardonnez-moi, dit-il à la voyageuse, mais je sais que vous n'avez pas votre bon sens, et qu'on vous conduit aux petites maisons d'Utique."

La dame, à ces mots, fut saisie de terreur, et sa surexcitation, son trouble aidèrent à confirmer le conducteur dans l'opinion qu'il commençait à avoir d'elle. Elle était terrifiée, surtout en trouvant que ces deux hommes inconnus d'elle savaient qui elle était. Elle avait beau protester qu'elle n'était pas folle; plus elle protestait, plus elle faisait d'incrédulités autour d'elle. Enfin, elle tomba dans un profond désespoir, pleurant amèrement en silence. A Utique, les deux hommes voulurent entraîner la malheureuse femme hors de la gare, répétant qu'ils étaient ses amis, qu'elle n'avait rien à craindre, etc. Elle, alors, implora le secours des autres passagers; mais tous, la croyant réellement privée de raison, demeurèrent impassibles. Elle résista, s'évanouit, et fut, dans cet état, portée à une voiture qui s'éloigna aussitôt.

A l'arrivée du train à Albany, le mari de la malheureuse se présenta pour chercher sa femme. Il n'a pas plutôt appris tout ce qui vient de se passer, qu'une machine à vapeur l'emporte vers Utique. Il court aux informations. On découvre la maison où s'est arrêtée la voiture. Ce n'était pas un asile pour les insensés, mais une maison de mauvaise réputation. Le maître dit qu'il est en effet descendu chez lui deux gentlemen et une dame. Les deux hommes étaient partis; la dame était restée; on la trouva aux

trois quarts folle, réellement folle cette fois. On lui avait fait prendre du chloroforme dans la voiture, et elle avait été indignement outragée. Elle a été dépouillée de ses bijoux ainsi que de ses robes, et laissée quasi-nue. On pense, d'après cela, que le vol a été le principal mobile des deux misérables. Quant à eux, on n'a pas encore pu trouver leur trace.

L'aventure semblait incroyable, si elle n'était confirmée par plusieurs journaux. Le *Boston Traveller* dit que le fait était connu dans cette ville depuis quinze jours. Le *Hartford Courant* et la *Berlington Free Press* en disent autant; et ils font cette réflexion amère qu'il ne s'est pas trouvé une seule personne dans le train pour demander aux deux prétendus gardiens d'exhiber leurs papiers. L'aventure fait, en effet, peu d'honneur à l'intelligence d'hommes dont le pays dépense, dit-on, deux ou trois cents millions par an en frais d'instruction publique!

TERRIBLE SPECTACLE.—On écrit de Villeneuve-sur-Lot, au *Journal d'Agen* :

Une jeune fille de Villeneuve portait il y a quelque temps, à pied, pour Doumillac où habite son grand-père. Arrivée sur les bords de la Masse, cette jeune fille fut témoin d'un terrible spectacle.

Deux hommes étaient assis sur la berge du ruisseau. Le plus vieux de ces deux hommes, porteur d'une barbe blanche assez longue, tenait sur ses genoux et baïllonnée avec un mouchoir, une petite fille de dix à douze ans qu'il essayait d'étrangler avec un autre mouchoir roulé en corde. Et comme la petite se débattait et ne voulait pas se laisser assassiner, le vieillard tira de sa poche un couteau, l'ouvrit et en frappa l'enfant au cou. L'autre individu plus jeune, porteur d'une barbe rousse, tenait sous le cou de la victime saignée comme un poulet, une pelle à feu dans laquelle le sang coulait.

Tout cela se passait sur les bords extrêmes du ruisseau, l'enfant ayant de l'eau jusqu'aux genoux.

"Epouvantée par ce spectacle, raconte la jeune fille, je me mis, malgré moi, à pousser des cris qui furent entendus par le plus jeune des assassins. Aussitôt cet homme se mit à me poursuivre. Mais la peur m'avait donné des ailes, et je pus arriver avant lui dans une maison où je me barricadai, tout le monde étant aux champs. L'individu s'éloigna."

Après un moment de repos, la jeune fille se rendit chez son grand-père à qui elle n'osa raconter ce qu'elle avait vu, craignant qu'on n'apportât aucun crédit à son récit.

Mais, vers neuf heures du soir, comme elle ne pouvait s'endormir ayant toujours présent le terrible spectacle de la journée, elle se décida à tout raconter à sa mère.

La justice s'est émue de ce récit; et voici ce qu'elle a découvert :

Deux hommes se trouvaient à Villeneuve, accompagnés d'une petite mendiante; ces deux hommes ont été aperçus, sur le soir, seuls et lavant du linge à un ruisseau; ils ont été aperçus ensuite à Saint-Antoine et toujours seuls. Qu'est devenue l'enfant?

Voilà la question qu'on se pose et dont la solution ne se fera probablement pas attendre.

—Tous les messieurs de la ville et de la campagne sont respectueusement priés de faire une visite au grand magasin de chapeaux nouveaux de CHS. DESJARDINS & CIE.

—Toutes personnes ayant des pelletteries à faire réparer, telles que capots, manteaux, casques, manchons, etc., sont priées de venir voir les bas prix que nous avons décidé de charger cet automne, vu l'extrême rareté de l'argent. Nous avons, cette année, des teinturiers et des manchonniers qui, avec du vieux, vous remettront ces articles absolument comme neufs et à la mode.

CHS. DESJARDINS & CIE.,
Portes voisines de M. A. Pilon.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tout importés que de leur fabrique.

MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et argenture, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY,
Bijoutier pratique. Horloger pratique.

CONSTATÉ.—D'après les bons marchés que les soussignés viennent de conclure, il est certain que nous pourrions acheter les pelletteries de toutes sortes à des prix incroyablement bas, sans compter que le choix sera insurpassable: c'est au No. 217, rue Notre-Dame, chez

DUBUC, DESAUTELS & CIE.

AVIS

Nos abonnés qui ne conservent pas *L'Opinion Publique* pour la faire relire nous obligent beaucoup en nous renvoyant les Nos. 7 et 18 de cette année, que nous voulons bien payer.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désirent faire relire leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 531, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis un mois à peine, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoiles à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds *gratis*, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires; J. N. ARSENAULT, Gérant.

Maison Canadienne.—On parle beaucoup de ce temps-ci, et avec raison, de protection. Nous en avons besoin plus que jamais; car notre commerce menace ruine. Tout le monde est à la veille de faire banqueroute. Malgré cela, nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la célèbre Maison PILON de cette ville, quoique l'argent soit plus rare, a mis \$200,000 au jeu pour ses achats d'automne. Tous les jours elle reçoit des centaines de caisses d'Europe et du Haut-Canada. Ainsi, elle vient de recevoir 1,000 pièces de Tweeds Canadiens des manufactures mêmes. Ayant acheté ces Tweeds pour argent comptant, elle peut les vendre à des prix qui étonneront tout le monde. Son importation d'Europe, consistant en soieries, étoffes à robes, fleurs, chapeaux, flanelles, winceys et articles de fantaisie, est énorme. Et, quand on achète pour de l'argent comptant dans des temps durs comme ceux que nous traversons, vous savez quels avantages on peut avoir. Alors, il n'est pas étonnant que la Maison PILON ait une aussi grande renommée pour vendre à bon marché. Que tous les autres marchands disent qu'elle donne ses marchandises et qu'elle gâte le commerce; très-bien. Les pratiques connaissent assez leur intérêt pour aller là où tout est à BON MARCHÉ.

A. PILON & CIE.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier: 547, rue Craig.

Décisions Judiciaires concernant les Journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.